

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 24 janvier 2012, à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

**DM2011-0105** 85, rue Ellen, lot 3 593 782 du cadastre du Québec.

Autoriser la superficie existante du lot 3 593 782 qui est de 250,8 mètres carrés ainsi que l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge latérale droite (côté nord-ouest) de 0,76 mètre, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une superficie minimale de 375 mètres carrés et une marge latérale minimale de 0,9 mètre dans la zone H-308.

**DM2011-0110** Futurs 301 à 311, chemin Larocque, lot 151-161 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile.

Autoriser la modification de la hauteur des habitations à 3 étages pour un total de 13 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage limite, dans la zone C-539, la hauteur des habitations multifamiliales à 2 étages et à 10 mètres.

**DM2011-0112** 159, rue des Dominicaines, lot 3 817 726 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation existante de l'abri d'auto permanent avec une marge avant de 3,77 mètres à l'intersection des rues des Dominicaines et Mathias, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 6 mètres dans la zone H-516.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 4 janvier 2012.

Micheline Lussier, OMA  
Greffière adjointe